

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° DN646

présenté par

M. Lainé, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À l’alinéa 33, à la dernière colonne de la troisième ligne du tableau, supprimer les mots :

« 2 satellites Iris ».

II. – En conséquence, au même alinéa, compléter la dernière colonne de la quatrième ligne du tableau par les mots :

« + 2 satellites Iris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les satellites IRIS ne seront pas des satellites chargés de faire du renseignement image, mais ils constitueront une constellation destinée à sécuriser internet et ses communications partout sur le territoire de l’Union européenne. Cet amendement vise à corriger cette erreur de placement dans le tableau regroupant l’équipement de nos forces pour les années à venir.